

nadien, en conformité des moyennes établies dans les listes du BGR.

M. le président suppléant (M. Richard): A l'ordre. Comme il est six heures, dois-je lever la séance, faire rapport de l'état de la question et demander la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Churchill: Monsieur l'Orateur, j'aimerais savoir quels seront les travaux de la Chambre la semaine prochaine.

L'hon. Mlle LaMarsh: Monsieur l'Orateur, avant d'en venir là, on voudra bien me permettre de répondre à mon honorable ami qui voudrait que les députés d'en face puissent faire une étude raisonnable du bill. Étant donné le mauvais temps qui sévit en ce moment et vu qu'il serait difficile de se rendre en quelque endroit que ce soit, pourrais-je proposer que nous oublions l'heure pendant quelques instants afin d'étudier plus avant la question? Nous pourrions ainsi poursuivre l'examen du présent bill, qui requiert beaucoup de temps.

L'hon. M. Churchill: C'est bien intéressant tout cela et j'aimerais bien acquiescer à cette demande, mais la séance s'est terminée à 11 heures passées hier soit, à cause de l'étude d'un autre projet de loi. De toute façon, nous nous attendions d'étudier aujourd'hui le bill n° S-9, relatif à la loi d'interprétation. L'un des membres de notre parti, qui avait préparé un excellent discours, n'a pu le prononcer parce que le gouvernement a modifié sa ligne de conduite ou son programme. Je prie le gouvernement de faire preuve de logique, de se décider sur le sujet du programme qu'il entend suivre. Je préférerais me soucier de l'heure et déclarer qu'il est six heures.

L'hon. M. Turner: En réponse à une question du député de Winnipeg-Sud-Centre, je signale que la loi d'interprétation a été déferée au comité de la justice et des questions juridiques au début de la journée.

L'hon. M. Churchill: Oui, mais le député reconnaîtra que nous avons dû sortir du pétrin le ministre qui voulait que la mesure soit déferée au comité.

L'hon. M. Turner: A mon avis, ce n'est pas exact.

L'hon. M. Churchill: C'est l'honorable député de Carleton (M. Bell) qui est venu à sa rescousse.

L'hon. M. Turner: De toute façon l'ordre des travaux pour lundi est le suivant: suite du débat sur la motion portant deuxième lecture de l'ordre n° 107, soit le bill n° C-243 modifiant la loi sur la défense nationale et, par voie de conséquence, certaines autres lois.

L'hon. M. Churchill: Cela suffit.

L'hon. M. Turner: Puis, lorsque cette question aura été résolue de façon satisfaisante, nous espérons aborder l'ordre n° 62, suite des délibérations en comité sur le bill n° C-204, établissant une société d'encouragement à l'industrie cinématographique canadienne; si aucun obstacle ne survient, nous espérons passer à l'ordre n° 83, deuxième lecture du bill C-220 touchant la Commission d'appel de l'immigration. Si le temps le permet, nous voudrions étudier l'ordre n° 116, soit le projet de résolution visant à modifier la loi sur les prêts aux petites entreprises. Si la Chambre y consent, nous aborderons ensuite l'ordre n° 120, deuxième lecture du bill S-55, prévoyant un recours dans certains cas contre la perte ou les privations subies par suite des interruptions des services postaux réguliers.

L'hon. M. Churchill: Puis-je demander au ministre si cet ordre des travaux vaudra pour toute la semaine?

L'hon. M. Turner: Monsieur l'Orateur, l'ordre des travaux pourra être révisé lundi.

M. MacDonald: Le ministre me permettra-t-il une question? Puisque nous ne reprendrons pas lundi l'étude du bill sur la Société d'encouragement à l'industrie cinématographique canadienne ne pourrait-on pas déferer ce projet de loi à un comité, comme l'a suggéré, je crois, le député de Winnipeg-Sud-Centre, plutôt que de le laisser languir au *Feuilleton* pendant encore six mois?

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, s'il vous plaît. Une décision a déjà été prise à ce sujet.

(A 6 h. 05, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)